

**Syndicat  
Énergies  
Zone  
Est  
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 27 novembre 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

| Nombre de membres             |             |                         |
|-------------------------------|-------------|-------------------------|
| Composant le Conseil Syndical | En exercice | Présents ou représentés |
| 24                            | 24          | 20                      |

Date de la convocation :  
Le 21 novembre 2014

Date d'affichage  
**03 DEC. 2014**

Objet de la délibération :

**Création d'activités  
accessoires**

L'an deux mille quatorze, le vingt sept novembre.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis et WARIN Gérard.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GAGE Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire : Madame Corinne TROUVAIN

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements de l'Etat,

Suite aux remarques émises et dans l'attente de la validation par le Contrôle de Légalité de la sous-préfecture de la création de l'emploi de Directeur Général des Services d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants (délibération du Conseil Syndical du 25 novembre 2014),

Considérant la nécessité de faire fonctionner le syndicat pendant la procédure de recrutement et jusqu'à la prise de poste effective du Directeur Général des Services,

Monsieur le Président propose de recruter un Directeur et un secrétaire comptable en activité accessoire, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015 dans les conditions suivantes :

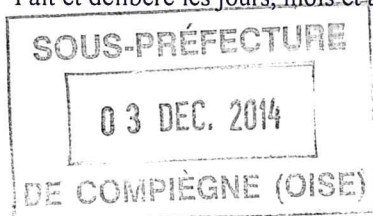
Fonction de Directeur : rémunération sur la base de l'Indice Brut 690 Majoré 573 à raison de 31 heures par mois.

Fonction de Secrétaire Comptable : rémunération sur la base de l'Indice Brut 359 Majoré 334 à raison de 34 heures par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **DÉCIDE**

- D'APPROUVER les deux recrutements en activité accessoire selon les modalités précisées ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la nomination des 2 agents par arrêté.
- DE PREVOIR les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces deux emplois au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Le Président,  
Olivier FERREIRA

